

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DES HAUTES DUYES**

SEANCE du 07/07/2025 à 18h30

Date de la convocation : 30/06/2025

Le sept juillet deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune des HAUTES-DUYES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Italo ZANARTU HAYER, Maire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, en mairie de Saint-Estève.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : Italo ZANARTU HAYER, Christian MARTEL, Chantal CASA, Claude MARTEL

Représentés :

Excusés : Yann SEGOND

Absents : Jean-Paul FERAUD Sébastien INNOCENTI

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christian MARTEL

D202512 Délibération portant sur la création de places de parking de la mairie avec plan de financement et demande de subvention

Vu les articles R2334-10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les dotations au titre des amendes de police ;

Considérant l'état actuel des emplacements de parking dédiés à la mairie qui ne sont ni suffisants, ni adaptés aux règles essentielles de sécurité ;

Considérant les travaux de l'extension de la mairie qui vont prochainement débuter et qui vont occasionner une augmentation du besoin d'emplacements ;

Considérant qu'un nouveau parking est nécessaire pour répondre en urgence aux besoins actuels mais également aux besoins du futur ;

Considérant le devis n°2611 du 19/06/2025 proposé par l'entreprise SARL SEGOND d'un montant de 5 025 € pour la création du parking ;

Le Conseil Municipal

VALIDE le principe de la création d'une nouvelle aire de parking ;

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses :

Travaux : 5 025 € HT

Recettes :

Subvention au titre des amendes de police (maximum 50 %) : 2 500 € HT

Autofinancement : 2 525 € HT

VALIDE le devis n°2611 du 19/06/2025 proposé par l'entreprise SARL SEGOND d'un montant de 5 025 € pour la création du parking ;

MANDATE monsieur le maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'obtention de la subvention ;

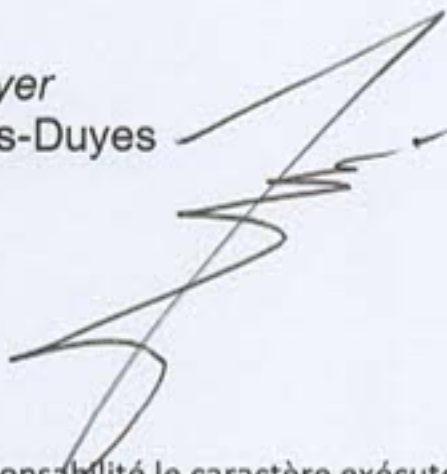
AUTORISE monsieur le maire à effectuer tout acte en conséquence.

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 4

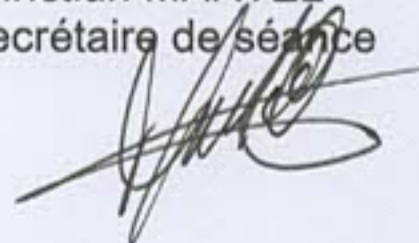
Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Italo Zanartu-Hayer
Maire des Hautes-Duyes



Christian MARTEL
Secrétaire de séance



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.